

Citoyen d'honneur, une distinction au rabais à Ath

« Lorsqu'un individu se trouve dans une situation où il devrait avoir honte, il est habituel de voir ceux qui l'entourent rougir avec et pour lui, même s'il est trop dépourvu d'amour-propre ou de discernement pour le faire spontanément. »

Erving Goffman, *Les rites de l'interaction*, 1974, p. 89

La nomination de citoyen d'honneur peut être attribuée à toute personne qui, par ses qualités morales, citoyennes ou intellectuelles, par ses exploits sportifs, culturels, scientifiques, sociaux, philanthropiques, professionnels ou autres, son exceptionnel courage ou trajectoire, son dévouement ou en fonction de tout autre critère, aurait atteint un niveau de qualification ou de reconnaissance tel que sa désignation ne pourrait souffrir de contestation.

Pour une ville, accorder le titre de « Citoyen d'honneur » à un individu qu'elle veut honorer ou remercier, n'est pas anodin. Désignation rarissime à Ath, attribuer une telle distinction engage par conséquent d'autant plus que la recevoir.

En 2008, j'ai été élevé au rang de citoyen d'honneur de la ville d'Ath.

Malgré cela, au lendemain de la mise en place d'une nouvelle équipe municipale, fin 2012, force m'est de constater que, contrairement aux années précédentes, l'autorité communale ne m'invite plus à ses manifestations.

Comment expliquer semblable inconstance ? Sans doute pour avoir, début 2011, protesté énergiquement contre le scandaleux sabotage, par le secrétaire communal triplement inculpé d'alors, Marc Duvivier, bourgmestre depuis lors, du projet d'Agenda 21 local d'Ath. Sans doute aussi pour avoir osé, début mai 2013, poser publiquement quelques légitimes mais dérangeantes questions budgétaires communales. Et sans doute encore pour deux ou trois autres bricoles interventionnistes publiques, libres et critiques.

Désolé, je prends position par conviction, non par intérêt, et ne suis prisonnier ni d'un clan, ni d'une tribu, ni d'un parti, et ne monnaie pas ma notoriété par le silence, la flagornerie ou la complaisance. Si l'affirmation de Napoléon s'avère souvent être exacte (*« C'est avec des hochets que l'on mène les hommes »*), j'espère qu'il n'en ira pas ainsi de ma petite personne.

Les valeurs universelles dont se réclame l'Occident sont « liées à l'éminente dignité de la personne et au droit à la liberté de conscience, à l'égalité devant la loi, au droit de demander des comptes aux élus auxquels est délégué, pour une période donnée, un pouvoir limité. »¹ Il est affligeant de constater qu'ici le politique tente de brider l'autonomie et l'expression d'une pensée.

Ce qui se joue dans cette affaire dépasse mon cas personnel. Etant depuis longtemps armé pour faire face à semblable situation, je ne fais donc point de cette affaire un problème individuel, mais une question de principe et de cohérence.

¹ Gérard Chaliand, *Vers un nouvel ordre du monde*, Seuil, 2013, p. 9.

Les symboles sont puissants. Ecarter un citoyen, dont on a fait un citoyen d'honneur, parce qu'il ose une parole critique, est doublement condamnable. Quand l'autorité publique ne peut se prévaloir d'une crédibilité morale, quand elle impose le silence à ceux qu'elle honore, elle ne peut que dériver. Quand un citoyen d'honneur n'est plus convié aux évènements d'honneur, c'est qu'il y a un problème.

En écartant de ses manifestations un citoyen d'honneur parce qu'il ose lui demander publiquement des comptes, l'autorité communale d'Ath fait honte à la promotion qu'elle lui a accordée, déshonneur à un citoyen qui a fait honneur à sa ville qui, elle, ne fait pas preuve de pareil sens de l'honneur. Si l'on exige la servilité de ceux que l'on honore, quelle légitimité a-t-on encore pour délivrer des honneurs dont on ne fait pas soi-même preuve ?

Atteignant par là un niveau de petitesse politique symptomatique d'un manque de vision, les reconnaissances officielles qu'Ath décerne ne comptent guère pour ses dirigeants actuels, ce ne sont que des hochets qu'ils remettent à des nigauds.

Les symboles sont puissants. Les bafouer, pour une autorité publique, est indigne – et dangereux dans ses conséquences.

Walter De Kuyssche
Décembre 2013